

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/...75.../F/2018 POUR LA FOURNITURE DE MATERIEL ET INTRANTS AGRICOLES POUR L'EQUIPEMENT DE LA FILIERE AGRO-ELEVAGE DES CENTRES D'ENSEIGNEMENTS DES METIERS DE KIVUZO, DE LA COMMUNE MUHANGA

Date de publication : ..09.../03.../2018

Date d'ouverture/..29.../03.../2018

Objet

1. La Commune **MUHANGA** invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture de matériels et intrants agricoles pour l'équipement de la filière agro-élevage des centres d'enseignements des métiers de **KIVUZO**.

Financement du marché

2. La Commune a obtenu un financement de la part du Gouvernement du Burundi appuyant le programme de la maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal. Une partie de ces sommes accordées au titre de ce projet sera utilisée pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'exécution de ce marché de fourniture pour lequel cet avis d'appel d'offres est lancé.

Spécification du marché

3. La passation du Marché est conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
4. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont **en deux (2) lots** :
 - **Lot n°1** : Matériel aratoire pour la section Agriculture et Elevage ; Fourniture des intrants agricoles et médicaments pour le bétail ;
 - **Lot n°2**: Fourniture et installation du petit et grand bétail ; Construction de poulailler, chèvrerie, porcherie et étable types.
5. Le délai de livraison de toutes les fournitures est de **soixante (60) jours calendaires** à partir de la notification définitive du marché.

Condition de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridique, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

α

7. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics Révisé.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune MUHANGA en Province KAYANZA moyennant la présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de cinquante mille (50 000fbu) francs burundais : **25000FBU** sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et **25000FBU** au compte N° 203-0096994-96 ouvert à la **BCB KAYANZA** au nom de la Commune de MUHANGA .

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à Madame/Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Présentation de l'offre

10. Les soumissionnaires peuvent soumettre une offre(s) pour un ou plusieurs lots.
11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de :
- Cinq Cent milles (500 000 FBU) francs burundais : **Lot 1** ;
 - Quatre Cent milles (400 000 FBU) francs burundais : **Lot 2**.

Les chèques certifiés ne sont pas acceptables

12. Les offres devront être soumises à l'adresse indiquée au point 8 ci-dessus au plus tard le **29/3/2018** à **10 heures**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Validité des offres

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres. Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

Date limite de dépôt des offres

14. Toutes les offres devront être déposées au secrétariat de la Commune MUHANGA, le **29/3/2018** au plus tard à **10 heures locales**.
15. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

2

Séance d'ouverture des offres

17. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants à l'adresse mentionnée ci-dessus le 29/03/2018 à 10 Heures 30 min. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics Révisé, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport sur le déroulement de la séance d'ouverture et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Critères de qualification des soumissionnaires.

18. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

17.1. Au niveau administratif et Technique

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La caution bancaire de soumission suivant le modèle du DAO ;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché;
4. Les statuts du soumissionnaire (personne morale);
5. L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par les services de l'OBR;
6. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
7. Une copie du registre de commerce;
8. L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce valide;
9. Une attestation de non redevabilité en original de l'INSS en cours de validité;
10. Une adresse fixe et connue du soumissionnaire;
11. Un acte d'engagement;
12. Les Statuts de la Société (copie);
13. Spécifications techniques.

17.2 Au niveau financier :

1. Le bordereau des prix unitaires ;
2. Le bordereau des quantités ;
3. L'acte de soumission suivant le modèle en annexe ;
4. Le délai d'exécution.

NB : L'absence ou la non-conformité de l'un des documents entraine le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics Révisé.

Fait à Muhanga le 7/03/2018

Administrateur de la Commune MUHANGA
Province KAYANZA
Commune MUHANGA
et Personne Responsable des Marchés

Raymond SINDABIZERA